

BAREME D'HONORAIRES D'AGENCE IMMOBILIERE APPLICABLE A PARTIR DU 01/08/2019

PRESTATIONS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DE LA LOI HOGUET

VENTES D'IMMEUBLES / DE TERRAINS / DE MAISONS / D'APPARTEMENTS :

Immobilier ancien : selon le prix de vente de l'opération conclue (établi sur le compromis) :

Jusqu'à 24.999 € :	Forfait de 4.000 € TTC	(soit 3.333,33 € HT)
De 25.000 € à 49.999 €	Forfait de 5.000 € TTC	(soit 4.166,67 € HT)
De 50.000 € à 74.999 €	Forfait de 6.000 € TTC	(soit 5.000,00 € HT)
De 75.000 € à 99.999 €	Forfait de 7.000 € TTC	(soit 5.833,33 € HT)
De 100.000 € à 149.999 €	Forfait de 8.000 € TTC	(soit 6.666,67 € HT)
De 150.000 € à 249.999 €	5 % TTC du prix de vente	(soit 4,17 % HT)
De 250.000 € à 399.999 €	4 % TTC du prix de vente	(soit 3.33 % HT)
De 400.000 € à 799.999 €	3 % TTC du prix de vente	(soit 2.50 % HT)
Au-delà de 800.000 €	2 % TTC du prix de vente	(soit 1,67 % HT)

LES TRANCHES CI-DESSUS SONT NON CUMULATIVES

Notre garantie exclusive « vendu en 3 mois » n'est disponible que dans le cadre d'un mandat exclusif INEDIT, le mandat « prix fixe » : faites les visites, ne payez que 3.000 € TTC (2.500 € HT) !

Immobilier neuf ou « direct promoteur » : tarif promoteur, sans aucun honoraire en supplément.

VENTE DE LOCAUX EN IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :

Selon le net vendeur : 5 % HT, soit 6 % TTC, avec minimum de 5.000 € HT, soit 6.000 € TTC.

VENTE DE GARAGES – PARKINGS – STOCKAGES

Selon le net vendeur : 8,33 % HT, soit 10 % TTC, avec minimum de 833,33 € HT, soit 1.000 € TTC.

« CHASSE IMMOBILIERE » AVEC MANDAT DE RECHERCHE :

1. **Honoraires de base** : selon le prix de vente de l'opération conclue (établi sur le compromis) :

Jusqu'à 149.999 € :	Forfait de 6.000 € TTC	(soit 5.000,00 € HT)
De 150.000 € à 249.999 €	4 % TTC du prix de vente	(soit 3,33 % HT)
De 250.000 € à 399.999 €	3 % TTC du prix de vente	(soit 2.50 % HT)
De 400.000 € à 799.999 €	2 % TTC du prix de vente	(soit 1.67 % HT)
Au-delà de 800.000 €	1 % TTC du prix de vente	(soit 0.83 % HT)

LES TRANCHES CI-DESSUS SONT NON CUMULATIVES

2. **Honoraires de négociation de prix** : arrêtés selon le prix de l'opération conclue, entendu TOUS FRAIS D'AGENCE(S) INCLUS, HORS FRAIS DE NOTAIRE (établi sur le compromis) :

25 % du montant de la baisse de prix obtenue, soit 75% restant au bénéfice de l'acquéreur

NOTE : Les mandats de recherche impliquent une étude de solvabilité financière approfondie de l'acquéreur par l'un de nos différents partenaires financiers.

LOCATIONS D'IMMEUBLES / DE TERRAINS / DE MAISONS / D'APPARTEMENTS :

Honoraires TTC exprimés en m² de surface habitable, mentionnés au dossier de diagnostics :

Honoraires selon loi ALUR :	Location en Zone tendue (CUS)		Location en Zone non tendue (hors CUS)	
	Propriétaire	Locataire	Propriétaire	Locataire
Visites, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € / m ²	10 € / m ²	8 € / m ²	8 € / m ²
Rédaction d'état des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²

Dans la limite d'un mois de loyer hors charges TTC chacun

LOCATION DE LOCAUX EN IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :

Sur la base du loyer annuel : 8,33 % HT, soit 10 % TTC, avec minimum de 5.000 € HT, soit 6.000 € TTC.

LOCATION DE GARAGES – PARKINGS – STOCKAGES

1 mois de loyer TTC à charge de chaque partie, avec un minimum de perception 75 €TTC chacune.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- Gestion courante : 5,83 % HT, soit 7 % TTC sur les encaissements (loyers+ charges)
- Mise en place d'une couverture en Assurance Loyers Impayés, détériorations locatives et protection juridique : 3 % TTC en sus.
- Assurances vacance locative, PNO et habitation sur étude de notre partenaire.
- Travaux hors gestion courante : selon montant des travaux, arrêté sur le mandat de gestion.

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

Les honoraires seront calculés sur devis, après visite d'estimation avec un membre du Conseil Syndical ou à défaut avec un copropriétaire.

Nota Bene : La tarification des Etats-Datés nécessaires pour la vente d'un lot de copropriété est forfaitaire et fixée à 250 € HT, soit 300 € TTC. (Nous engageons notre responsabilité)

AUTRES HONORAIRES

PRESTATIONS NON SOUMISES AUX DISPOSITIONS DE LA LOI HOGUET

NOS AUTRES PRESTATIONS :

Pour toute autre prestation hors entremise immobilière, et donc non soumise aux dispositions de la loi Hoguet, nous consulter pour obtenir notre tarif ou un devis.

Exemples :

- coaching immobilier ;
- conseils et études spécifiques ;
- état des lieux ou rédaction ponctuelle de documents hors mandat confié ;
- shooting photo immobilier professionnel ;
- imagerie aérienne par drone (par un professionnel agréé donc en toute légalité)
- réalisation de visites virtuelles ;
- réalisation de plans 2D ou 3D ;
- estimatifs travaux ;
- bilans énergétiques ;
- autres prestations de services spécifiques,...

A NOTER :

Les estimations immobilières réalisées en dehors d'un mandat confié sont dès lors payantes :

- 150 € TTC pour un avis de valeur simple ;
- 200 € TTC pour un dossier d'estimation d'un bien de - de 100 m² habitables / utiles ;
- 300 € TTC pour un dossier d'estimation d'un bien de + de 100 m² habitables / utiles.

Elles sont bien entendu gratuites si vous nous confiez un mandat

Nous proposons les services de nombreux partenaires pour faciliter votre projet immobilier, n'hésitez pas à nous solliciter pour en savoir plus !

(Financements, y compris rachats de crédits, déménagements, conciergerie, assurances, travaux, construction, gestion de patrimoine, défiscalisation, ...)

Vous connaissez quelqu'un qui vend, loue, recherche un bien, veut construire ?

Notre système de parrainage ou d'apport d'affaires peut vous intéresser !